



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 20 MARS 2018**

**Date de la convocation : 02 mars 2018**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Jean Yves ROSAZZA (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Alain LAFONTANA (Titulaire), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°180320\_018  
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017  
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**DÉLIBÉRATION N°180320\_018**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017**  
**BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**Vu** l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Considérant** qu'en M4, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

**Considérant** que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

**Considérant** le vote du Compte Administratif 2017 en date du 20 mars 2018 :

- dont la section d'exploitation fait apparaître un excédent global de clôture de 20 770,28 euros,
- dont la section d'investissement fait apparaître un excédent global de clôture de 1 389 euros,

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs d'affecter les résultats 2017 de la manière suivante :

- Report du solde excédentaire d'exploitation à la ligne R002 (résultat d'exploitation reporté), soit la somme de 20 770,28 euros,
- Report du solde excédentaire de la section d'investissement, à la ligne R001 (résultat d'investissement reporté), soit la somme de 1 389 euros.

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 mars 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT